

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

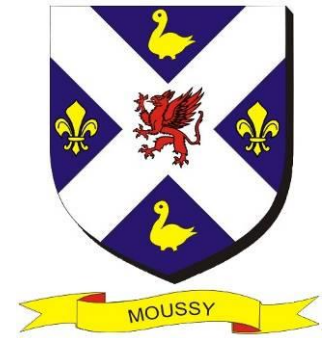
Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
22/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à 11 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICOUD PRUVOST Armelle, M. MONTHILLER Gérard, MME PICARD Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul

Absents :

Secrétaire de séance : MME THOMASSIN BRANCHU Julie

OBJET : Création de postes d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité

D'approuver la création d'un poste d'adjoint au maire

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à MOUSSY, le 21/03/2026

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20260321-02-Adjoints-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2026
Publication : 22/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La secrétaire de séance,
Julie THOMASSIN BRANCHU